

CONCOURS EXTERNE & INTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
SESSION DES 12 & 13 MAI 2011

CYCLE III

EPREUVE DE : DROIT ADMINISTRATIF (ETUDIANTS - FONCTIONNAIRES-AG & ATLS)
DUREE : 3 heures
COEFFICIENT : 3.

Les autorités de l'Administration centrale ont pour rôle d'une part d'édicter des mesures qui sont destinées à assurer la vie de tout le pays et d'autre part de diriger et de contrôler l'action des autorités placées à la tête des services extérieurs ou à la tête de l'Administration locale.

Après avoir cité les organes de l'Administration centrale, examinez les pouvoirs et les compétences de chacun d'eux.

[Signature]

8

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
SESSION DES 1^{er} ET 02 JUILLET 2009

CYCLE III (CANDIDATS ETUDIANTS & FONCTIONNAIRES)

EPREUVE DE : DROIT ADMINISTRATIF (AG - ATLS)
DUREE : 3 HEURES
COEFFICIENT : 3.

La question de la limitation des pouvoirs de l'administration ou de la légalité interne est dominée par une distinction fondamentale entre la compétence liée et le pouvoir discrétionnaire.

Examinez ces deux notions.



CONCOURS EXTERNE & INTERNE D'ENTRÉE A L'ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
SESSION DES 07 & 08 AOÛT 2012

C Y C L E III

ÉPREUVE DE : DROIT ADMINISTRATIF (ÉTUDIANTS & FONCT.) - AG & ATLS -
DURÉE : 3 heures
COEFFICIENT : 3.

Les prérogatives de la puissance publique.

[Signature]

2

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
SESSION 2007

CYCLE III : CANDIDATS ETUDIANTS & FONCTIONNAIRES

SECTION : - Administration
- Administration du Travail et Lois Sociales.

EPREUVE DE SPECIALITE: DROIT ADMINISTRATIF
DUREE : 3 heures
COEFFICIENT : 3.

L'égalité a donné lieu au plus grand nombre d'applications en droit administratif et aussi à certaines difficultés. Examinez les succinctement.



CABINET

CONCOURS EXTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
SESSION DES 4 ET 5 OCTOBRE 2005

CYCLE III (SECTION : ADMINISTRATION)

Administration Générale

EPREUVE DE SPECIALITE	:	Droit administratif
DUREE	:	3 HEURES
COEFFICIENT	:	3.



L'administration dispose de privilèges lorsqu'elle prend des décisions : elle peut se passer et du consentement d'autrui et de l'intervention du juge. Elle dispose à cet effet de deux techniques. Qu'elles sont-elles ? Examinez-les.-

Fonctionnaires d'Etat.
AG + AT

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie 8

C A B I N E T
SECRETARIAT GENERAL

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
Bureau des Examens et Concours Professionnels

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
SESSION DES 27 ET 28 JUILLET 2006

DROIT ADMINISTRATIF

Coefficient : 3
Durée : 3h

CYCLE III

Selon Laferrière, il y a faute personnelle de l'agent public « si l'acte dommageable révèle l'homme avec ses faiblesses ses passions, ses imprudences ».

Quelles sont les conséquences de la faute personnelle de l'agent public aussi bien pour l'Administration que pour lui-même ?



CABINET

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
SESSION DES 11 ET 12 JUILLET 2005

CYCLE III

SECTION : ADMINISTRATION

EPREUVE DE SPECIALITE : DROIT ADMINISTRATIF
DUREE : 3 HEURES
COEFFICIENT : 3.

Dans quelle mesure une autorité administrative peut-elle habilitier une autorité subordonnée à exercer sa compétence ?

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ENTRÉE A L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
SESSION DES 8 & 9 JUILLET 2008**

CYCLE III (ÉTUDIANTS – FONCTIONNAIRES)

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- ADMINISTRATION DU TRAVAIL ET LOIS SOCIALES.

ÉPREUVE COMMUNE DE SPÉCIALITÉ : DROIT ADMINISTRATIF
DURÉE : 3 HEURES
COEFFICIENT : 3.

Les principes d'organisation et de fonctionnement des services publics.